

DESIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Document à remplir et à remettre au personnel soignant

La désignation d'une personne de confiance est un droit et non une obligation. Toute personne majeure peut librement désigner une personne de confiance. Lorsque la personne fait l'objet d'une mesure de tutelle, une autorisation du Juge des tutelles ou le cas échéant d'un conseil de famille s'il a été constitué est cependant nécessaire. La personne de confiance peut être choisie librement, notamment parmi vos proches, vos parents, ou votre médecin traitant. Vous pouvez désigner une personne de confiance soit lors de votre admission, si votre état de santé le permet, soit ultérieurement pendant votre hospitalisation. Cette désignation se fera par écrit, à l'aide du formulaire ci-dessous et sera valable pendant toute la durée de votre hospitalisation sauf si vous en décidez autrement.

Si vous le souhaitez, cette personne peut vous accompagner lors de vos démarches ou lors de vos entretiens médicaux et être consultée par les médecins pour rendre compte de vos volontés si vous n'êtes pas en mesure d'être vous-même consulté. A ce titre, la personne de confiance partage, avec l'accord du patient, le secret médical de celui-ci. Mais la personne de confiance ne se substitue pas à vous et ne s'exprime pas à votre place, elle ne donne que son témoignage qui doit être le reflet de votre volonté.

Je soussigné (e).....

Né(e) le :.....

Domicile :

Admis(e) à l'EPSM de l'agglomération lilloise le :.....

- Ne souhaite pas désigner une personne de confiance
- N'est pas capable de désigner une personne de confiance
- Désigne une personne de confiance

Après avoir été informé(e) du rôle de la personne de confiance, désigne en qualité de personne de confiance :

Nom et prénom :.....

Domicile :.....

N° de téléphone :.....

J'ai pris connaissance que je pouvais révoquer cette désignation à tout moment comme de refuser son assistance dans certains cas.

Le...../...../.....

Signature du patient :

Signature de la personne
de confiance :

précédée de la mention « Je reconnais avoir
compris mon rôle et j'accepte la désignation »